Secrétariat Général
Assemblées et Affaires Juridiques

Metz, le 17 décembre 2009

36

R A P P O R T

<u>OBJET</u> : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE – ELECTION DES 12 DELEGUES SUPPLEANTS DE LA VILLE DE METZ RESTANT À DÉSIGNER

Lors de sa séance du 4 décembre dernier, et conformément à l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués titulaires messins et suppléants appelés à siéger au sein du Conseil de Communauté de Metz Métropole.

Cependant, si l'élection des 35 délégués titulaires a bien eu lieu, seuls 6 délégués suppléants sur les 18 postes à pourvoir ont été élus.

Aussi, il est donc proposé au Conseil Municipal de compléter la liste de ses délégués appelés, dès le 1er janvier 2010 prochain, à siéger au sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération, en élisant, à cet effet et au scrutin secret et à la majorité absolue, les 12 délégués suppléants qui manquent à ce jour.

La motion est en conséquence :

M O T I O N

<u>OBJET</u> : **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE – ELECTION DES 12 DELEGUES SUPPLEANTS DE LA VILLE DE METZ RESTANT À DÉSIGNER**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en son article L5211-7,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole modifiés par arrêté préfectoral en date du 28 septembre 2009,

VU le nombre de sièges attribués à la Ville de Metz sur les 105 délégués titulaires et 63 délégués suppléants appelés à composer le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, à compter du 1er janvier 2010 prochain,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 décembre 2009 portant élection au scrutin secret et à la majorité absolue de 35 délégués titulaires et de 6 délégués suppléants messins,

VU qu'à l'issue de ces élections du 4 décembre 2009, 12 postes de délégués suppléants restent à pourvoir,

Vu la nécessité qu'il y a de procéder à l'élection de ces 12 délégués messins suppléants,

VU le résultat des votes,

DECIDE

- **DE DECLARER ELU** :

en qualité de 7ème délégué suppléant :
M…….. ayant obtenu la majorité avec ……. voix
en qualité de 8ème délégué suppléant :
M…….. ayant obtenu la majorité avec ……. voix
en qualité de 9ème délégué suppléant :
M…….. ayant obtenu la majorité avec ……. voix
en qualité de 10ème délégué suppléant :
M…….. ayant obtenu la majorité avec ……. voix

en qualité de 11ème délégué suppléant :
M…….. ayant obtenu la majorité avec ……. voix
en qualité de 12ème délégué suppléant :
M…….. ayant obtenu la majorité avec ……. voix
en qualité de 13ème délégué suppléant :
M…….. ayant obtenu la majorité avec ……. voix
en qualité de 14ème délégué suppléant :
M…….. ayant obtenu la majorité avec ……. voix
en qualité de 15ème délégué suppléant :
M…….. ayant obtenu la majorité avec ……. voix
en qualité de 16ème délégué suppléant :
M…….. ayant obtenu la majorité avec ……. voix
en qualité de 17ème délégué suppléant :
M…….. ayant obtenu la majorité avec ……. voix
en qualité de 18ème délégué suppléant :
M…….. ayant obtenu la majorité avec ……. voix

Le Maire,

Dominique GROS
Conseiller Général de la Moselle